



Projet de LOI TRAVAIL : UNE ATTAQUE CONTRE LES SALARIÉS DU PRIVÉ ET DU PUBLIC

La loi «El Khomri» ne sera pas sans conséquence pour tous les précaires de la Fonction Publique.

Les agents de CFAA-CFPPA seront les premiers concernés car le gouvernement transcrira à la fonction publique les régressions imposées au secteur privé.

Aujourd'hui les contractuel-les des CFA CFPPA sont exclus d'un dispositif de titularisation leur permettant de rester en poste dans les centres.

Aujourd'hui plus de 5000 agents sont soumis à l'autonomie de l'établissement employeur pour leurs conditions d'emploi – Aucun cadre national ne définit leur temps de travail, leur rémunération, leur congés...

Cela engendre des disparités énormes, entre agents sur l'ensemble du territoire. La loi « El Khomri » risque de renforcer ces disparités en garantissant encore plus d'autonomie aux employeurs.

La loi « El Khomri » peut remettre en cause le déclenchement du seuil des heures supplémentaires et indirectement les 35h de temps de travail.

La loi « El Khomri » présente un risque fort de dégradation de droits (reclassement licenciement...) pour tous les contractuels et un risque fort de faciliter les licenciements économiques.

Aujourd'hui de nombreux agents sont contraints d'effectuer des heures supplémentaires pour satisfaire l'offre de formation proposé par les centres.

Aujourd'hui un chantage permanent à l'emploi sous couvert d'équilibre financier pèse sur les agents.

Le Snetap-FSU demande le retrait du projet et porte des propositions concrètes pour développer des garanties et de nouvelles protections collectives des salariés.

Le Snetap-FSU renouvelle son mandat de texte réglementaire de type décret pour définir les conditions de travail des contractuels de CFAA-CFPPA.

Il renouvelle aussi sa demande d'élargissement des compétences des CCP aux ruptures de contrat CDD.